



EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

RÉSOLUTION 2024-12-313

RÈGLEMENT 981 CONCERNANT LES ANIMAUX / LICENCES ET NOMBRE D'ANIMAUX PERMIS

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 981 concernant les animaux, la Ville doit établir par résolution les prix établis pour les licences de chiens et de chats ainsi que le nombre d'animaux permis par logement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'établir la validité des licences annuelles du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile.

De fixer la limite permise pour la garde dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement à trois (3) chiens et trois (3) chats.

D'établir les prix des licences annuelles comme suit :

CHIEN	CHAT		REPLACEMENT DE MÉDAILLE	CHENIL
	Stérilisé	Non stérilisé		
30 \$	15 \$	25 \$	10 \$	400 \$ + 30 \$ par chien non destiné à la vente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Berthierville, ce 4^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

**Ville de
Berthierville**

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
www.ville.berthierville.qc.ca